

Camille Perrier

Joëlle Vuille

(éditrices)

# Procédure pénale suisse

Tables pour les études et la pratique

2<sup>e</sup> édition

Helbing Lichtenhahn

## Préface

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011 est entré en vigueur le Code de procédure pénale suisse. Pour la première fois dans l'histoire helvétique, les cantons appliquent un droit pénal formel unifié, fruit de plus de dix ans de travaux préparatoires.

Constituent des nouveautés – qui n'en sont d'ailleurs pas pour tous, puisqu'un certain nombre de solutions adoptées désormais au plan fédéral étaient déjà connues dans certains cantons – l'adoption d'un modèle où seul le ministère public est responsable de l'enquête préliminaire et qui sonne le glas de l'institution du juge d'instruction, la mise en place d'un contrepoids à la toute-puissance des procureurs par l'institution d'un tribunal des mesures de contrainte, l'entrée en scène de l'avocat de la première heure, la possibilité de soumettre certaines affaires à une procédure simplifiée (connue sous d'autres latitudes sous le vocable de « *plea bargain* »), l'obligation pour tous les cantons de prévoir une procédure d'appel ou encore l'abrogation des jurys populaires.

Le présent ouvrage est issu de la collaboration d'enseignants et de chercheurs de la Faculté de droit de l'Université de Lausanne actuels ou anciens. Il a pour but de présenter de façon schématisée et succincte les différentes phases de la procédure pénale, de fournir une première approche à un texte de loi qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Le lecteur ne trouvera pas dans ces pages toutes les réponses aux querelles doctrinales déjà soulevées par le CPP, mais bien plutôt un condensé pratique et agréable à tous les praticiens et étudiants désireux de se familiariser avec ce nouveau texte de loi et avec la procédure pénale en général.

Prof. LAURENT MOREILLON, Doyen de la  
Faculté de droit et des sciences  
criminelles de l'Université de Lausanne,  
avocat

# Table des matières

Préface .....	V
Liste des auteurs .....	VI
Liste des abréviations .....	XIII
Bibliographie .....	XVII

## **Introduction**    **Vue d'ensemble du Code de procédure pénale .....** **3**

I.	La structure du Code.....	3
A.	Titres II et III – Intervenants .....	3
B.	Titres IV et V – Outils.....	3
C.	Titres VI à IX – Procédure.....	3
D.	Titres X et XI – Conséquences .....	3
E.	Titre XII – Dispositions finales.....	3
II.	Le déroulement de la procédure en un coup d'œil.....	5
A.	Procédure préliminaire.....	5
B.	Procédure de première instance .....	5
C.	Voies de recours.....	5

## **Titre I**    **Champ d'application et principes généraux.....** **7**

I.	Champ d'application du Code de procédure pénale .....	7
II.	Administration de la justice pénale.....	9
A.	Le monopole de la justice répressive .....	9
B.	Le principe de l'immutabilité.....	9
C.	Le principe de la légalité en général .....	11
III.	Principes généraux régissant la procédure pénale .....	13
A.	Généralités .....	13
B.	Respect de la dignité humaine et procès équitable ; principe d'indépendance .....	13
C.	Droit d'être entendu .....	15
D.	Principe de célérité.....	15
E.	Maxime de l'instruction .....	17
F.	Légalité des poursuites ; renonciation à toute poursuite pénale.....	17
G.	Maxime d'accusation .....	19
H.	Présomption d'innocence et appréciation des preuves.....	19
I.	Interdiction de la double poursuite.....	19

## **Titre II**    **Autorités pénales.....** **21**

I.	Attribution des autorités pénales.....	21
A.	Autorités de poursuite pénale.....	21
B.	Tribunaux .....	23
II.	Compétences.....	25
A.	Répartition de la compétence entre la Confédération et les cantons.....	25

	B.	Les compétences matérielles : compétences multiples, premières investigations et concours d'infractions .....	27
III.	Fors .....		29
	A.	Introduction.....	29
	B.	For ordinaire.....	29
	C.	Fors spéciaux .....	31
	D.	Procédure visant à déterminer le for .....	33
IV.	Entraide judiciaire.....		35
	A.	Définition .....	35
	B.	L'entraide judiciaire nationale .....	35
	C.	L'entraide judiciaire internationale.....	39
V.	Récusation.....		41
	A.	Notion .....	41
	B.	Motifs de récusation.....	41
	C.	Procédure .....	43
VI.	Direction de la procédure.....		45
	A.	Compétence et attributions générales .....	45
	B.	Dispositions spécifiques.....	45
	C.	Contestation .....	45
VII.	Règles générales de procédure.....		47
	A.	Principe de l'oralité.....	47
	B.	Publicité des débats.....	49
	C.	Obligation de garder le secret, information du public et communication à des autorités.....	51
	D.	Procès-verbaux.....	53
	E.	Prononcés.....	55
	F.	Notification et communication des prononcés.....	57
	G.	Délais et termes.....	59
	H.	Traitement des données.....	59
	I.	Tenue, consultation et conservation des dossiers.....	61
<b>Titre III</b>	<b>Parties et autres participants à la procédure .....</b>		<b>63</b>
I.	Définitions .....		63
	A.	Parties.....	63
	B.	Autres participants .....	63
II.	Les droits des parties en général .....		65
	A.	Ester en justice : les actes de procédure des parties .....	65
	B.	Le droit d'être entendu.....	65
	C.	Les droits particuliers du prévenu.....	65
III.	Lésé, victime et partie plaignante .....		67
	A.	Lésé.....	67
	B.	Victime.....	67
	C.	Partie plaignante.....	67
IV.	L'action civile.....		69
	A.	Voie pénale ou voie civile?.....	69
	B.	Recours .....	69
V.	Conseil juridique.....		71
	A.	Les principes .....	71
	B.	Le défenseur.....	73
	C.	Assistance judiciaire gratuite pour la partie plaignante .....	79

<b>Titre IV</b>	<b>Moyens de preuve .....</b>	<b>81</b>
I.	Dispositions générales .....	81
A.	Administration et exploitation des moyens de preuve .....	81
B.	Auditions.....	83
C.	Droit de participer à l'administration des preuves .....	85
D.	Mesures de protection .....	87
II.	Audition du prévenu .....	89
A.	Dispositions générales.....	89
B.	Droit du prévenu lors d'une investigation.....	91
C.	Modalités d'audition en cas d'aveux .....	93
D.	Examen de la situation personnelle dans le cadre de la procédure préliminaire .....	95
III.	Témoins .....	97
A.	Dispositions générales.....	97
B.	Droit de refuser de témoigner .....	107
C.	Admissibilité et exercice du droit de refuser de témoigner.....	119
IV.	Personne appelée à donner des renseignements .....	125
A.	En général .....	125
B.	Auditions effectuées par la police.....	125
C.	Auditions effectuées par le ministère public et les tribunaux .....	125
V.	Experts .....	129
A.	Nécessité de nommer un expert .....	129
B.	Procédure de nomination .....	129
C.	Recours .....	129
D.	Choix de l'expert.....	131
E.	Etablissement de l'expertise.....	131
F.	Appréciation de l'expertise .....	133
VI.	Moyens de preuve matériels .....	135
A.	Pièces à conviction.....	135
B.	Inspection.....	135
C.	Production de dossiers .....	135
D.	Demande de rapports et de renseignements.....	135
<b>Titre V</b>	<b>Mesures de contrainte .....</b>	<b>137</b>
I.	Règles générales .....	137
A.	Conditions générales .....	137
B.	Compétence.....	137
II.	Mandats de comparution, mandats d'amener et recherches .....	139
A.	Mandat de comparution .....	139
B.	Mandat d'amener .....	141
C.	Recherches .....	143
III.	Privation de liberté.....	145
A.	Généralités .....	145
B.	Appréhension et arrestation provisoire .....	145
C.	Détention provisoire.....	145
D.	Détention pour des motifs de sûreté.....	145
E.	Visite domiciliaire.....	147
F.	Information .....	147
IV.	Mesures policières de privation de liberté .....	149
A.	Appréhension .....	149
B.	Arrestation provisoire .....	149
V.	Détention provisoire et détention pour des motifs de sûreté.....	151

	A.	Généralités .....	151
	B.	Conditions .....	151
	C.	Prolongation de la détention provisoire .....	153
	D.	Demande de libération de la détention provisoire.....	153
	E.	Voies de droit.....	153
	F.	Procédure .....	155
VI.		Perquisitions, fouilles et examens.....	157
	A.	Généralités .....	157
	B.	Perquisitions et fouilles de personnes et d'objets .....	157
	C.	Examen de la personne et examen du cadavre.....	157
VII.		Analyse de l'ADN .....	159
	A.	Introduction.....	159
	B.	Analyse de l'ADN en général .....	159
	C.	Enquête de grande envergure.....	159
	D.	Prélèvement d'échantillons sur des personnes condamnées .....	159
	E.	Organisation administrative de l'analyse ADN en Suisse .....	161
VIII.		Données signalétiques, échantillons d'écriture ou de voix .....	163
	A.	Données signalétiques.....	163
	B.	Echantillons d'écriture ou de voix .....	163
IX.		Séquestre.....	165
	A.	Principes.....	165
	B.	Conditions et effets du séquestre .....	167
	C.	Fin du séquestre .....	169
X.		Mesures de surveillance secrètes .....	171
	A.	Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication.....	171
	B.	Autres mesures techniques de surveillance.....	177
	C.	Observation.....	179
	D.	Surveillance des relations bancaires .....	181
	E.	Investigation secrète.....	183

<b>Titre VI</b>	<b>Procédure préliminaire .....</b>	<b>187</b>	
I.	Introduction générale.....	187	
	A.	La procédure d'investigation policière.....	187
	B.	L'instruction.....	187
II.	Dispositions générales concernant la procédure préliminaire.....	189	
	A.	Dénonciation par un membre d'une autorité pénale .....	189
	B.	Dénonciation par le lésé.....	189
	C.	Dénonciation par une personne quelconque .....	189
III.	L'investigation policière.....	191	
	A.	Le rôle de la police durant l'investigation policière.....	191
	B.	Le rôle du ministère public durant l'investigation policière .....	191
IV.	Instruction par le ministère public .....	193	
	A.	Les tâches du ministère public dans la procédure préliminaire .....	193
	B.	La conduite de l'instruction .....	195
	C.	La clôture de l'instruction.....	197
V.	Conciliation.....	199	
	A.	Champ d'application et procédure .....	199
	B.	Issue de la conciliation.....	199
VI.	Classement et mise en accusation.....	201	
	A.	Introduction.....	201
	B.	Le classement.....	203
	C.	La mise en accusation .....	205

<b>Titre VII</b>	<b>Procédure de première instance .....</b>	<b>207</b>
I.	Litispendance et préparation des débats .....	207
A.	Litispendance et examen de l'accusation.....	207
B.	Préparation des débats.....	207
II.	Tribunal et participants à la procédure.....	209
A.	Tribunal.....	209
B.	Prévenu .....	209
C.	Ministère public .....	209
D.	Partie plaignante et tiers.....	209
III.	Débats .....	211
A.	Début des débats .....	211
B.	Procédure probatoire.....	213
C.	Plaidoiries et clôture des débats .....	215
IV.	Jugement.....	215
A.	Délibérations .....	215
B.	Complément de preuves.....	215
C.	Appréciation de l'accusation et fondement du jugement.....	215
D.	Prononcé et notification du jugement .....	215
<b>Titre VIII</b>	<b>Procédures spéciales .....</b>	<b>217</b>
I.	Présentation générale .....	217
A.	Simplification de la procédure pénale.....	217
B.	Palliatif des carences du prévenu .....	217
C.	En dehors d'une procédure pénale .....	217
II.	L'ordonnance pénale et la procédure en matière de contraventions.....	219
A.	Conditions et contenu .....	219
B.	Procédure d'opposition .....	219
C.	La poursuite et le jugement des contraventions .....	219
III.	La procédure simplifiée .....	221
A.	Conditions .....	221
B.	Procédure .....	221
C.	Voies de recours.....	221
IV.	Procédure par défaut.....	223
A.	Conditions.....	223
B.	Procédure et jugement.....	223
C.	Nouveau jugement et appel.....	223
V.	Procédure à l'égard des prévenus irresponsables.....	225
A.	Procédure .....	225
B.	Décision .....	225
<b>Titre IX</b>	<b>Voies de recours .....</b>	<b>227</b>
I.	Introduction générale .....	227
A.	Dépôt du recours ( <i>Rechtsmittel</i> ).....	227
B.	Procédure de dépôt du recours ( <i>Rechtsmittel</i> ).....	227
C.	Effet du dépôt du recours ( <i>Rechtsmittel</i> ).....	227
D.	Champ d'application .....	229
E.	Implications en termes d'organisation judiciaire .....	229
F.	Quid en matière fédérale ? .....	229
II.	Le recours .....	231
A.	Principe .....	231
B.	Autorité compétente.....	231

	C.	Effets .....	231
III.	L'appel .....		233
	A.	Principe .....	233
	B.	Autorité compétente et procédure .....	233
	C.	Effets .....	233
	D.	Particularités de la procédure orale .....	235
	E.	Particularités de la procédure écrite .....	237
IV.	Révision .....		239
	A.	Introduction .....	239
	B.	Le cas d'ouverture général de révision : les faits ou moyens de preuve inconnus de l'autorité inférieure et de nature à motiver une modification du jugement au fond.....	241
	C.	Les cas d'ouverture spéciaux de révision .....	243
	D.	Forme et délai .....	245
	E.	Le rescindant .....	247
	F.	Le rescisoire .....	249
	G.	Conséquences de la nouvelle décision .....	251
<b>Titre X</b>		<b>Frais de procédure, indemnités et réparation du tort moral .....</b>	<b>253</b>
	I.	En général .....	253
	II.	Définitions .....	253
	A.	Frais de procédure.....	253
	B.	Indemnités.....	253
III.	Frais de procédure.....		255
	A.	A la charge du prévenu .....	255
	B.	A la charge de la partie plaignante ou du plaignant .....	255
IV.	Indemnités et réparation du tort moral.....		257
	A.	Les prétentions du prévenu .....	257
	B.	Les prétentions de la partie plaignante.....	257
	C.	Les prétentions des tiers.....	257
	D.	Dispositions spéciales .....	257
<b>Titre XI</b>		<b>Entrée en force et exécution des décisions pénales .....</b>	<b>259</b>
	I.	Entrée en force.....	259
	II.	Exécution des décisions pénales .....	259
<b>Titre XII</b>		<b>Dispositions finales.....</b>	<b>261</b>
	I.	Mise en œuvre du nouveau droit de procédure.....	261
	II.	Dispositions transitoires.....	261
	III.	Entrée en vigueur .....	261
		Index alphabétique.....	263



## Index

Les numéros renvoient aux numéros de pages et non aux tableaux.

- Acte d'accusation : 9, 19, 205
- Action civile : 69
- ADN
  - analyse : 159
  - organisation administrative : 161
  - prélèvements d'échantillons : 159, 163
  - traitement des données : 59
- Appel : 227, 233
  - procédure écrite : 237
  - procédure orale : 235
- Appréhension : 145, 149
- Arrestation provisoire : 145, 149
- Audition : 83
  - du lésé : 105
  - du prévenu : 89 ss
  - des témoins : 123
- Assistance judiciaire gratuite : 79
- Autorités pénales
  - attributions : 21
  - autorités de poursuite pénale : 21
  - autorité de recours : 23
  - compétence en cas de concours d'infractions : 27
  - compétences matérielles : 25
  - juridiction d'appel : 23
  - ministère public : 21
  - police : 21
  - tribunal de 1<sup>re</sup> instance : 23
  - tribunal des mesures de contrainte : 23
- Autres mesures techniques de surveillance : 177
- Autres participants à la procédure : 63
- Cautionnement préventif : 217
- Champ d'application : 7
- Classement : 201, 203
- Compétences matérielles des autorités
  - de la Confédération : 25
  - des cantons : 25
  - répartition : 25
- Conciliation : 199
- Concours d'infractions, compétence matérielle : 27
- Confiscation : 31, 217
- Conseil juridique : 71 ss
- Contraventions
  - autorité compétente : 21
  - procédure : 219
- Débats : 208, 211
- Décisions judiciaires indépendantes : 217
- Défaut
  - d'une partie : 59
  - procédure par – : 223
- Défense
  - d'office
    - définition : 73
    - indemnisation : 75
    - nomination : 75
    - révocation : 75
  - obligatoire : 77
  - privée : 73
- Délais : 59
- Détention
  - pour des motifs de sûreté : 145, 151 ss
  - provisoire : 145, 151 ss
  - voies de droit : 153
- Direction de la procédure : 45
- Dispositions finales : 261
- Dispositions transitoires : 261
- Données
  - signalétiques : 163
  - traitement : 59
- Dossiers
  - contenu : 61
  - tenue, consultation et conservation : 61
- Droits fondamentaux : *v. principes généraux*
- Echantillons d'écriture et de voix : 163
- Entraide judiciaire
  - internationale : 39
  - nationale : 35, 37
- Entrée en force : 259
- Examen
  - de la personne : 157
  - du cadavre : 157
- Exécution des décisions pénales : 259
- Expert : 129
  - appréciation de l'expertise : 133
  - choix de l'– : 131
- Fors
  - principe : 29

- procédure de détermination : 33
- spéciaux : 31
- Fouilles
  - d’objets : 157
  - de personnes : 157
- Frais de procédure : 253, 255
- Indemnités et tort moral : 257
- Information
  - d’autres autorités : 51
  - des proches du prévenu en détention : 147
  - du public : 51
- Instruction par le ministère public : 5, 193
- Investigation
  - policière : 191
  - secrète : 183
- Langue : 53
- Lésé : 67
- Litispendance : 207
- Mandat
  - d’amener : 141
  - de comparution : 139
- Mesures
  - cautionnement préventif : 217
  - confiscation : 31, 217
  - prévenus irresponsables : 225
- Mesures de contrainte
  - analyse de l’ADN : 159
  - appréhension : 145, 149
  - arrestation provisoire : 145, 149
  - cautionnement préventif : 217
  - confiscation : 31, 217
  - détention pour des motifs de sûreté : 145, 151ss
  - détention provisoire : 145, 151 ss
  - dispositions générales : 137
  - données signalétiques : 163
  - examen de la personne et du cadavre : 157
  - fouilles : 157
  - mandat : 139, 141
  - perquisitions : 157
  - privation de liberté : 145 ss
  - recherches : 143
  - séquestre : 165
- Mesures de protection : 87
- Mesures de surveillance secrète : 171 ss
- Ministère public
  - aux débats : 209
  - définition : 21
  - en procédure d’instruction : 193 ss
  - en procédure d’investigation : 191
- Mise en accusation : 205
- Moyens de preuve
  - administration : 81
  - auditions : 83, 89
  - auditions du prévenu : 89
  - dispositions générales : 81
  - experts : 133
  - matériels : 135
  - participation des parties à l’administration : 85
  - personne appelée à donner des renseignements : 125 ss
  - procédure probatoire : 213
  - témoins : 97
- Ne bis in idem* : 19
- Nemo tenetur* : 65
- Notification et communication des prononcés : 57
- Observation : 179
- Oralité : 47
- Ordonnance pénale : 219
- Parties
  - actes de procédure : 65
  - action civile : 69 ss
  - assistance judiciaire gratuite : 79
  - défenseur : 71 ss
  - définition : 63
  - droits des parties : 65 ss
  - lésé : 67
  - partie plaignante : 67
    - action civile : 69
    - assistance judiciaire gratuite : 79
  - prévenu : 63
  - victime : 67
- Personne appelée à donner des renseignements : 125
- Perquisitions
  - de documents et enregistrement : 157
  - en général : 157
- Police
  - définition : 21
  - en procédure d’instruction : 193
  - en procédure d’investigation : 187, 191
  - mesures de privation de liberté : 149
- Poste et télécommunication, surveillance : 171

- Prévenu
  - audition du – : 87 ss
  - définition : 63
- Preuves : v. *Moyens de preuve*
- Présomption d’innocence : 19
- Principes généraux
  - accusatoire (maxime –) : 19
  - célérité : 15
  - droit d’être entendu : 15
  - immutabilité : 9
  - indépendance : 13
  - instruction (maxime de l’–) : 17
  - interdiction de la double poursuite : 19
  - légalité des poursuites : 17
  - monopole de la justice répressive : 9
  - présomption d’innocence : 19
  - procès équitable : 13
  - respect de la dignité humaine : 13
- Privation de liberté : 145
- Procédure de première instance :
  - débats : 211
  - litispendance : 207
  - préparation : 207
- Procédure préliminaire : 186
  - classement et mise en accusation : 201
  - conciliation : 199
  - instruction par le ministère public : 193
  - investigation policière : 191
- Procédures spéciales
  - décisions judiciaires indépendantes : 217
  - défaut : 223
  - en matière de contraventions : 219
  - ordonnance pénale : 219
  - prévenus irresponsables : 225
  - simplifiée : 221
- Procès-verbaux : 53
- Prononcés : 55
- Publicité : 49
- Recherches : 143
- Rechtsmittel* : v. *Voies de recours*
- Recours : 227, 229
- Récusation
  - motifs : 41
  - procédure : 43
- Règles générales de procédure :
  - communication à des autorités : 51
  - communication des prononcés : 57
  - délais et termes : 59
  - dossiers (tenue, conservation et consultation) : 61
  - information du public : 51
  - maintien du secret : 51
  - notification : 57
  - oralité : 47
  - procès-verbaux : 53
  - prononcés : 55
  - publicité : 49
  - séquestre : 165
  - traitement des données : 59
- Relations bancaires, surveillance : 181
- Réparation du tort moral : 257
- Révision : 239
- Secret, règle générale de procédure : 51
- Séquestre : 165
- Surveillance secrète
  - autres mesures techniques de surveillance : 177
  - investigation secrète : 183
  - observation : 179
  - surveillance de la correspondance par poste et télécommunication : 171
  - surveillance des relations bancaires : 181
- Témoin
  - définition : 97
  - droit de refuser de témoigner
    - admissibilité : 119
    - procédure : 107
    - secret de fonction : 111
    - secret professionnel : 113
- Termes : 59
- Traces : 157, 159
- Traitement des données : 59
- Tribunal
  - de 1<sup>re</sup> instance : 23
  - des mesures de contrainte : 23
- Victime : 67
- Visites domiciliaires : 147
- Voies de recours
  - appel : 233
  - champ d’application : 229
  - dispositions générales : 227
  - en matière fédérale : 229
  - recours : 231
  - révision : 239